





# Enchantez votre quotidien, Lisez des histoires aux enfants

Ce programme, porté par une association nationale du même nom, est inspiré d'une action menée à Brest depuis 1985.

A la demande d'un instituteur, les membres de l'Office des Retraités et des Personnes Agées de Brest (ORPAB) sont entrés en 1985 dans l'école Nattier pour aider au fonctionnement de la Bibliothèque. Au fil des ans leur intervention s'est élargie. Cette initiative brestoise a fait l'objet d'une évaluation menée par l'Université de Bretagne Occidentale sous le titre "Les accompagnements entre générations dans l'univers scolaire".

Alexandre Jardin, romancier, et Pascal Guénée, ancien Président du Relais civique, ont créé l'association en 1999.

Lire et faire lire poursuit deux objectifs complémentaires :

- un objectif éducatif et culturel qui s'inscrit dans les priorités relatives au développement de la lecture et de la maîtrise de la langue du Ministère de l'Education Nationale, participe à la promotion de la littérature de jeunesse auprès des enfants et à la découverte de notre patrimoine littéraire.
- un objectif d'échange intergénérationnel destiné à favoriser la rencontre et le dialogue entre des enfants et des retraités.



Vous avez plus de 50 ans et souhaitez bénévolement offrir de votre temps libre pour lire des histoires aux enfants ?

Vous représentez une commune, une école ou une autre structure éducative, culturelle ou sociale et souhaitez intégrer le programme Lire et faire lire dans votre projet ?

Inscrivez-vous sur: www.lireetfairelire.org

**Toutes les structures sont présentes au sein de Lire et Faire Lire :** 

- les garderies,
- les crèches,
- les écoles,
- les centre sociaux,
- les bibliothèques...

## Sur tous les temps éducatifs :

- le temps scolaire : écoles maternelles, élémentaires, collèges (sous réserve d'accord de l'inspecteur de circonscription),
- le temps périscolaire (midi, soir, mercredi, vacances...)

Une charte a été élaborée dans le cadre du programme. Elle définit le rôle et les engagements de chacun.

# Le lecteur bénévole

#### Statut.

Une des spécificités du programme étant le lien intergénérationnel, le lecteur doit être âgé d'au moins 50 ans. Il intervient bénévolement.

Le lecteur est gratuitement assuré, lors de son inscription au programme, pour ses interventions et ses déplacements, par l'association nationale Lire et faire lire. (...)

#### L'activité avec les enfants.

La coordination départementale est à la disposition de la structure éducative pour la renseigner et l'accompagner dans la mise en place du programme.

### Fréquence et lieu des actions.

Le lecteur intervient au minimum une fois par semaine. Il s'engage, après un essai d'un mois, jusqu'à la fin de l'année scolaire (sauf imprévu).

## Neutralité.

Le lecteur, dans une démarche républicaine et laïque, n'est pas sélectionné sur ses opinions politiques, religieuses, morales. Il n'en fera pas état lors de ses interventions.

# Les structures éducatives

#### Statut.

Le programme s'adresse aux enfants de toutes les structures éducatives :

établissements scolaires, structures « petite enfance », bibliothèques, associations socio-culturelles, accueils de loisirs, structures médicosociales...

# Durée et fréquence des actions.

La fréquence des interventions est définie par la structure éducative en tenant compte des disponibilités des bénévoles. (...)

#### Rôle de la structure éducative.

C'est la structure éducative qui décide de sa participation au programme Lire et faire lire. L'intervention des bénévoles est intégrée dans le projet éducatif sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. (...)

L'équipe pédagogique constitue des groupes de 2 à 6 enfants pour chaque lecteur. (...)

Le choix des livres peut se faire en lien avec l'équipe éducative et les bibliothécaires.

Elle s'engage à ne pas confier, dans le cadre de Lire et faire lire, d'autres tâches aux lecteurs que celles énoncées dans la charte les concernant. (...)

CONTACTEZ

LA

COORDINATION

DÉPARTEMENTALE

Marie CORNALBA
Chargée de mission des actions éducatives

FÉDÉRATION SEINE-ET-MARNE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Ferme Saint-Just - 11 rue de la Libération - Bâtiment D 77000 VAUX LE PENIL

Ligne directe: 01.85.76.37.42 Standard: 01.77.68.19.25 http://www.laligue77.org/

FÉDÉRATION SEINE-ET-MARNE



#### Camille VERDIER

Assistante du service de la vie associative Coordinatrice de l'action Lire et Faire Lire Secrétaire PCB et DASM

Union départementale des associations familiales 56 rue Dajot – 77000 Melun Tél. 01 64 10 43 92 www.udaf77.fr



UNIS POUR LES FAMILLES